

Voir les versets relatifs

Dans [1Co 12:28](#), saint Paul, voulant montrer que la diversité des dons spirituels (voir Charisme) doit fortifier l'unité de l'Église, donne une liste des services que chaque membre peut rendre à la communauté ; dans son énumération il mentionne « ceux qui ont le don de secourir ».

On s'est demandé s'il s'agissait là de ceux que l'Église a désignés du nom de diacres (voir ce mot). La chose est peu probable. Il semble bien, en effet, que saint Paul n'a pas eu en vue, dans ce texte, un emploi bien défini ni une fonction précise ; il se contente de rappeler que certains membres de l'Église sont souvent amenés à secourir des faibles, qu'il y a donc là une tâche que Dieu leur confie, quelle que soit d'ailleurs leur fonction dans l'Église. Notons à ce propos l'exhortation de l'apôtre dans [Ac 20:35](#) ; il s'adresse aux anciens d'Éphèse, ([Ac 20:17](#)) lesquels sont considérés dans le même récit comme étant les évêques de la communauté ; ([Ac 20:28](#)) dans ce chapitre il n'est donc pas question d'une charge spécialisée dans les secours aux pauvres et aux faibles, mais simplement d'un devoir incombant tout naturellement à ceux qui prennent leur part de responsabilité dans la vie de l'Église. C'est dans ce sens général qu'il faut sans doute entendre le « don de secourir ».

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



2 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 -

www.topchretien.com

+ **ond 21** ▾

Versets relatifs